



MAIRIE de Les Chapelles-Bourbon

République Française

Département de Seine et Marne – Arrondissement de Melun – Canton de Fontenay-Trésigny

Arrêté municipal n° 24-2026

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise PAGOT représentée par M. Cochevin Camille -ZAC du Sourdunois – BP 103 – Sourdun 77483 – PROVINS cedex, pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de Beaumarchais,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une fermeture temporaire de la rue de Beaumarchais sera nécessaire pour des travaux d'ouverture de chaussée.

Article 2 :

la circulation sera interdite pendant les travaux le lundi 28 et mardi 29 septembre 2026 sauf aux riverains. (Il est demandé aux riverains de limiter leurs allées et venues en voiture).

Article 3 :

La signalisation et la sécurisation des travaux seront effectuées par l'entreprise.

Article 4 :

Une déviation sera mise en place par les voies suivantes : rue du Limodin ou rue Jodelle.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié à la Mairie, inscrit au registre des actes et copie sera adressée :

- SAS PAGOT
- Gendarmerie de Mortcerf

Fait à Les Chapelles-Bourbon,

Le 23 septembre 2026

L'adjoint au Maire,

Jacques COCHAUD

